

Doc n° 8

**PHILÉAS**  
ARCHITECTURE

**CGR - Marché global de performance associant la conception, la réalisation et la maintenance du Crématorium de Grasse**

Route de Pégomas - 06130 Grasse

# PERMIS DE CONSTRUIRE



<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b> <b>Ville de Grasse</b>	<b>BUREAU DE CONTROLE</b> <b>DEKRA</b> T : 06 14 25 02 09 regis.wolf@dekra.com	<b>BET STRUCTURE &amp; VRD &amp; CSSI</b> <b>OTEIS</b> T : 06 46 36 13 25 magali.chaperon@oteis.fr			<b>MANDATAIRE GROUPEMENT</b> <b>GCC</b> T : 06 50 38 67 22 jean-philippe.grun@gcc.fr
<b>ARCHITECTE</b> <b>ATELIER PHILEAS</b> T : 01 53 33 24 40 phileas@atelier-phileas.com	<b>CONTROLEUR SPS</b> <b>BUREAU VERITAS</b> T : 06 60 04 40 91 patrick.querol@bureauveritas.com	<b>BET ECOLOGIQUE</b> <b>TPFI</b> T : 06 26 73 15 80 g.graille@tpfi.fr	<b>BET THERMIQUE &amp; HQE</b> <b>CANOPEE</b> T : 06 07 47 57 34 a.beaugeard@be-canopee.fr		<b>FOUR DE CREMATION</b> <b>FABRICANT FT</b> T : 06 10 83 31 30 mathieu.dietrich@facultatieve-technologies.fr

<b>Emetteur</b>	<b>Echelle</b>	<b>Date</b>	<b>Indice</b>
OTEIS		Août 2024	01

<b>Projet Phase N°</b>	<b>Nom</b>
CGR-PC 40-3-a	Notice de sécurité incendie

**PHILÉAS**  
 ATELIER D'ARCHITECTURE  
 88 RUE DE RIVOLI / 75012 PARIS  
 TÉL. 01 53 33 24 40  
 N°RCS PARIS 808 747 024

## TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	2
2	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	2
	2.1.1 Nature et adresse précises de l'établissement.....	2
	2.1.2 Présentation du projet (PE 2).....	2
	2.1.3 Effectifs (PE 3).....	3
	2.1.4 GN8.....	3
	2.1.5 Classement de l'établissement (PE2).....	3
3	DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES.....	4
	3.1 PPRIF.....	4
	3.2 STRUCTURES (PE5).....	4
	3.3 ISOLEMENT (PE6).....	4
	3.4 ACCES DES SECOURS (PE7).....	4
	3.5 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (PE9).....	4
	3.6 INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (PE10).....	5
	3.7 DEGAGEMENTS (PE11).....	5
	3.8 CONDUITS ET GAINES (PE12).....	5
4	AMENAGEMENTS INTERIEURS (pe 13).....	5
5	DESENFUMAGE (pe14).....	6
6	INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (PE15 A PE19).....	6
7	CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (pe20 à pe23).....	6
8	INSTALLATIONS ELECTRIQUES (PE24).....	7
9	ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS (pe25).....	7
10	APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION.....	7
11	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE (pE26 & pE27).....	7
	11.1 MOYENS D'EXTINCTION (pE26).....	7
	11.2 alarme, alerte, consignes (pE27).....	7
12	ENTRETIEN, VERIFICATIONS ET CONTROLES (PE 4).....	8

## **I INTRODUCTION**

La présente notice concerne l'étude du projet de la construction d'un crématorium de Grasse.

Elle a pour objet de préciser les dispositions qui seront adoptées, quant au respect des prescriptions de sécurité dans le cadre du dépôt de permis de construire, quant au respect des clauses du code de la Construction et de l'Habitation (Titre II - Chapitre III) et des textes réglementaires indiqués ci-après, relatifs à la sécurité contre l'incendie dans les Etablissements Recevant du Public.

Les textes de référence (PEI) sur le plan de la sécurité entrant dans le cadre de ce projet, sont les suivants :

- Code de la Construction et de l'Habitation fixant les dispositions destinées à assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- Arrêté du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- Arrêté du 21 avril 1983 modifié portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (**Etablissements du type V**)
- Code Générale des Collectivités Territoriales D. 2223-100 à D. 2223-109 (définissant les règles applicables sur un crématorium).

## **2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

### **2.1.1 NATURE ET ADRESSE PRECISES DE L'ETABLISSEMENT**

Crématorium de Grasse  
Rte de Pégomas,  
06130 Grasse

Présentation de l'existant

Terrain nu sur le site du cimetière des Roumigières existant.

### **2.1.2 PRESENTATION DU PROJET (PE 2)**

Construction neuve d'un crématorium comprenant 1 bâtiment :

Le bâtiment principal comprend :

Niveau haut (Public)

- Un hall d'accueil,
- Deux salles de Cérémonie (et leurs locaux connexes),
- Un salon des retrouvailles
- Une salle de filtration,
- Ensemble de locaux pour le personnel et locaux techniques,
- Une salle de convivialité,
- Des sanitaires,
- Des locaux techniques.

Niveau bas (Code du Travail)

- La salle de crémation et les locaux techniques annexes,
- Deux vestiaires,
- Des locaux techniques,
- Le parking couvert du personnel (≤ 10 équivalents VL)

GCC / PHILEAS / OTEIS / CANOPEE / EUROP'ELEC / GROUPE TAA / FACULTATIVEE TECHNOLOGIES

Tous ces services sont gérés par la ville de Grasse.

#### Activités

- Activité principale : Etablissements de culte : type V

### 2.1.3 EFFECTIFS (PE 3)

L'effectif théorique du public admis est déterminé suivant le mode de calcul propre à chaque type d'activité fixé par : le titre II du livre II du règlement (dispositions particulières à L M N O P R S T U V W X Y).

Suivant article V2 : « L'effectif maximal du public admis est déterminé selon la densité d'occupation suivante :

- Etablissement comportant des sièges : une personne par siège ou une personne par 0,50 mètre de banc,
- Etablissement ne comportant pas de siège : deux personnes par mètre carré de la surface. »

#### Bâtiment principal - Crématorium

Désignation	Type	Calcul réglementaire	Linéaire ou surface	Effectif théorique
Salle de cérémonie 1	V	1 personne par siège ou par 0,50 mètre de banc	48 ml	96
Salle de cérémonie 2	V	1 personne par siège ou par 0,50 mètre de banc	30 ml	60
Salle des retrouvailles	V	1 personne par siège ou par 0,50 mètre de banc	19 sièges	19
Salle de remise des urnes	V	1 personne par siège ou par 0,50 mètre de banc	5 sièges	5
			TOTAL	180

Les autres locaux étant des locaux d'accès ou d'attente, leurs effectifs ne se cumulent pas avec ceux des salles de cérémonie et des retrouvailles.

L'effectif maximal du public est donc de 180 personnes

Selon déclaration du Maître d'ouvrage, l'effectif du personnel sera de 5 personnes

Soit un effectif maximal 185 personnes

L'ensemble cumulé des effectifs à tous les niveaux est de **185 personnes** (< 200 personnes)

### 2.1.4 GN8

L'établissement est sur deux niveaux, dont un niveau de sous-sol réservé au personnel et un niveau RdC accessible au public de plain-pied.

Toutes les sorties sur l'extérieur sont accessibles par les PMR.

### 2.1.5 CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT (PE2)

Selon le calcul des effectifs, classement proposé **ERP de type V de 5<sup>ème</sup> catégorie.**

GCC / PHILEAS / OTEIS / CANOPEE / EUROP'ELEC / GROUPE TAA / FACULTATIEVE TECHNOLOGIES

### **3 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES**

#### **3.1 PPRIF**

Le projet se situe dans la zone rouge du PPRIF, sa construction a été autorisée par la DDTM car d'utilité publique. La défense du bâtiment se fera avec des asperseurs et présence d'une piste périmétrale (hors projet) qui sera réalisée par la ville de Grasse avant le démarrage des travaux.

Les menuiseries qui ne sont pas derrière une peau béton (périphérique) qui fera office de coupe-feu devront être M0.

L'avent du parvis peut être en bois, car non relié au bâtiment, à condition d'être couvert (couverture M0 = bac acier à joint debout) et bois structure avec vernis M1.

#### **3.2 STRUCTURES (PE5)**

Le plancher bas est situé à moins de 8m du niveau d'accès des pompiers.

Aucune exigence de stabilité au feu n'est exigée.

La structure sera constituée de dalles en béton, sur murs maçonnés ou béton.

La couverture est constituée d'une toiture terrasse inaccessible en béton isolée et étanchée :

Les façades sont réalisées en béton coulé en place Les menuiseries sont en acier (M0) avec doubles vitrages en verre (M0)

#### **3.3 ISOLEMENT (PE6)**

Il n'y aura pas de tiers en vis-à-vis à moins de 8m.

#### **3.4 ACCES DES SECOURS (PE7)**

L'établissement est accessible depuis la voie publique d'accès qui mène au cimetière et à la déchèterie.

Le bâtiment est à deux niveaux et toutes les façades accessibles comprennent des sorties normales.

L'évacuation des personnes se fait à l'air libre, sur le parvis du crématorium.

Cf. Demande de dérogation I.

#### **3.5 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (PE9)**

Locaux à risques moyens	Locaux à risques importants
Parois et plancher haut CF 1 heure Portes CF 1/2 h munies de ferme-porte	Parois et plancher haut CF 2 heures Portes CF 1 heure munies de ferme-porte
<ul style="list-style-type: none"> <li>- TGBT</li> <li>- Local stockage</li> <li>- Local déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle des fours</li> <li>- Local Filtration</li> </ul>

### 3.6 INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (PE10)

Distribution du gaz de ville pour alimenter les fours de crémation.

Ce réseau gaz sera commandé par une vanne de coupure d'urgence sous verre dormant situé en façade.

### 3.7 DEGAGEMENTS (PE11)

Dégagements totaux

Bâtiment Principal - Crématorium

Local	Effectif public	Effectif personnel	Issues exigées		Issues prévues	
			Nb	UP	Nb	UP
Grande salle de cérémonie	96	2	2	2	2	3
Petite salle de cérémonie	60	2	2	2	2	3
Salon des retrouvailles	19	1	1	1	1	2
Salle de remise des urnes	5	-	1	1	1	1
Bureau	-	2	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>192</b>				

Les locaux de plus de 50 personnes ont des portes qui s'ouvrent vers l'extérieur du local.

Il n'y a pas de porte de recoupement de la circulation au rez-de-chaussée (pas de circulation supérieure à 30m).

Les dégagements sont balisés suivant la norme NF X 08-003.

Les distances maximales n'excèdent pas 50 m pour atteindre une issue si on a le choix entre 2 issues, et 30m s'il existe une seule issue.

Les blocs-portes résistant au feu possédant deux vantaux et équipés de ferme-portes seront munis d'un dispositif permettant d'assurer la fermeture complète de ces vantaux.

Toutes les portes de sortie vers l'extérieur du bâtiment s'ouvrent dans le sens de l'évacuation et disposent d'un mécanisme de manœuvre facile tel qu'une barre antipanique ou bouton moleté.

### 3.8 CONDUITS ET GAINES (PE12)

Les conduits respectent un degré CF 1/4h lors des traversées de parois.

Ils seront réalisés en matériaux D, s3 (M4) selon l'Euroclasse EN 1350-1 et les coffrages en matériaux D, s1 (M3).

## 4 AMENAGEMENTS INTERIEURS (PE 13)

Revêtements muraux des locaux et dégagement :

- Maçonneries peintes pour l'ensemble des locaux.

- Cloisons séparatives en maçonnerie enduite et peinte ou cloisons non porteuse sur ossature métallique peintes.
- Doublage thermique en périphérie et plâtre peint.
- Revêtements durs collés pour les pièces humides

Plafonds :

- Plafonnage en plaques de plâtre.
- Faux-plafonds en dalles minérales pour les locaux du personnel

Sols

- Revêtements de sols durs scellés ou béton quartzé
- Peinture de sol

Type de paroi	Classement demandé
Paroi verticale	C-s3, d0 ou M2
Plafond	B-s2, d0 ou M1
Habillage / plafond ajouré	B-s2, d0 ou M1
Suspentes de faux-plafond	Classées A1 (évite les risques de chute)
Sol	M4
Matériaux d'isolation	M0

Le bâtiment ne contient pas d'éléments de décoration flottants à l'intérieur des locaux et dégagements.

Le bâtiment sera pourvu de rideaux en matériaux de catégorie M2 dans les salles de cérémonie. La mise en œuvre des rideaux permettra l'identification et le passage vers les issues de secours.

Pas de cloison mobile.

Une banque d'accueil située dans le hall sera composée d'un plan de travail et de rangements. Elle est prévue disposée de façon à ne pas gêner la circulation et sera en bois classé M3. La banque d'accueil sera fixée au sol.

## **5 DESENFUMAGE (PE14)**

Le projet ne comprend aucun local d'une superficie supérieure à 300 m<sup>2</sup>. Il n'y a donc pas d'obligation de désenfumer.

L'escalier encloisonné sera désenfumé par une ouverture type skydome de 1m<sup>2</sup>

## **6 INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (PE15 A PE19)**

Sans objet

## **7 CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (PE20 À PE23)**

Type de chauffage : climatisation chaud/froid par ventilation à air pulsé, conduits incombustibles, conforme aux normes en vigueur.

Ventilation mécanique, ventilations double flux avec filtration, batterie à eau chaude, récupération de chaleur par échangeur à plaque : conduits VMC incombustibles.

L'eau chaude sanitaire sera produite par un chauffe-eau électrique.

## **8 INSTALLATIONS ELECTRIQUES (PE24)**

Création d'un tarif jaune, installation du comptage et du tableau général basse tension (TGBT) dans un local électrique.

Les installations électriques de la zone projetée seront conformes aux normes en vigueur.

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes de type BAES, visibles en tout point des circulations.

## **9 ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS (PE25)**

Un monte-charge accompagné est prévu, non accessible au public.

Les parois des gaines seront réalisées en matériaux incombustibles et CF° 1 heure.

Les portes palières des ascenseurs seront PF° ½ h.

Les installations seront conformes aux normes

## **10 APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION**

Sans objet.

## **11 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE (PE26 & PE27)**

### **11.1 MOYENS D'EXTINCTION (PE26)**

Etablissement comportant :

- des extincteurs à eau pulvérisée de 6 L minimum : un pour 300 m<sup>2</sup> et un par niveau,
- des extincteurs appropriés aux risques.

Les extincteurs sont à la charge de l'exploitant.

Présence d'une bouche incendie (débit 60 m<sup>3</sup>/h) à moins de 200 m de l'accès au site.

### **11.2 ALARME, ALERTE, CONSIGNES (PE27)**

Alarme de type 4 pour l'établissement.

Dans tous les locaux que les personnes en situation de handicap peuvent fréquenter isolément, les signaux sonores sont complétés par des signaux visuels (flashes lumineux)

Un plan schématique de l'établissement est apposé à chaque entrée de l'établissement.

Des consignes précises, conformes à la norme NFS 60-303 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie, destinées aux personnels de l'établissement sont affichées.

Une liaison téléphonique urbaine entre les sapeurs-pompiers et l'établissement est installée.

## 12 ENTRETIEN, VERIFICATIONS ET CONTROLES (PE 4)

En cours d'exploitation, l'exploitant fera procéder aux vérifications des installations et des équipements techniques de son établissement.

Fait à GRASSE

Le

Le Maître d'Ouvrage

*Le Maître*  
  
*Jérôme VIAUD*

Fait à Paris

Le 02 août 2024

Le Maître d'œuvre

**PHILEAS**  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
89 RUE DE RIVOLI / 75012 PARIS  
TÉL 01 53 27 24 80  
N°RCS PARIS B 189 747 024



Gestion du document

Indice	Date	Phase	Commentaires	Paragraphes Concernés	Rédacteurs
0	29/01/2024	OF	Document initial	Tous	Philippe MERLO
I	31/07/2024	PC	MAJ POUR PC		M CHAPERON

Validation du document

	Rédaction	Validation
Fonction/Rôle	BET	Dir projet
Prénom Nom	Magali Chaperon	Grün Jean Philippe
Visa		